

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa DS - Protect Transition

Code ISIN : FR0014008GK3

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale - FIA (FIA)

soumis au droit français.

Classification Mixte.

Durée : La date de création du produit est le 06/03/2023, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : L'objectif de gestion du fonds est :

- de protéger 85% de la plus haute valeur liquidative du Fonds publiée depuis la création du Fonds (hors (i) des commissions de souscription et/ou de rachat et (ii) des éventuels impacts liés à la fiscalité) dans les conditions décrites à la section « Garantie ou Protection » du prospectus (la « Protection »),
- tout en faisant bénéficier, partiellement, l'investisseur de la performance potentielle d'une stratégie exposée aux marchés des actions internationales, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que des critères d'émission de carbone et de transition énergétique,
En raison de l'application d'un mécanisme de contrôle de volatilité, l'exposition aux marchés des actions internationales peut être fortement réduite et tendre vers 0% dans des configurations de marché caractérisées par une très forte volatilité. Cela peut également résulter du non renouvellement de l'option de vente ou si la valeur de celle-ci entraînerait une exposition à des actifs ISR inférieure à 75% de la valeur du portefeuille. Ces mécanismes sont décrits ci-après dans la stratégie de hors-bilan. Afin d'atteindre cet objectif, la stratégie d'investissement mise en place est décomposée de la manière suivante : la construction d'un portefeuille d'actifs de bilan et la mise œuvre de la stratégie de hors-bilan, étant précisé que l'exposition aux actifs ISR devra être de 75% minimum à tout moment, L'univers d'investissement de l'actifs de bilan et de l'Indice de Stratégie répliqué de manière synthétique dans la stratégie de hors-bilan correspond aux actions des sociétés cotées dans les pays développés et qui font l'objet d'une notation extra-financière par Moody's. Ces sociétés présentent une liquidité adéquate selon la Société de Gestion (soit un volume négocié quotidien minimum de 10 millions de dollars), remplissent des critères de solidité financière et sont représentatifs de tous les secteurs d'activité et secteurs géographiques (l'« Univers d'Investissement Initial »),

La stratégie de hors-bilan

Elle permet d'échanger la performance de l'actif de bilan contre la performance de la stratégie de hors-bilan. La stratégie de hors-bilan est mise en œuvre via un ou plusieurs contrats d'échange (swap) mis en place avec une contrepartie bancaire (BNP Paribas) et se décompose en 3 niveaux :

- Réplication synthétique de l'indice BNP Paribas Equity World Climate Care NTR (l'« Indice de Stratégie ») : il offre une exposition à un panier dynamique d'actions de sociétés cotées sur les marchés mondiaux ou actives sur ces marchés, dont les composantes sont choisies par une méthode de sélection systématique reposant sur des critères ESG (Filtres ESG), sur la solidité financière des sociétés (Filtre Financier), ainsi que sur un objectif d'optimisation du portefeuille (maximisation du score de transition énergétique);

- Stratégie de contrôle de volatilité ;

- Couverture de 85% de la plus haute valeur liquidative,

L'achat d'une option de vente permet d'assurer la protection de 85% de la plus haute valeur liquidative sur une période initiale de trois ans. Le FCP cherchera à renouveler régulièrement cette couverture pour allonger sa maturité. Certaines conditions de marché (par exemple en cas de baisse prolongée et continue des marchés ou de baisse des taux court terme) peuvent nous empêcher d'allonger la maturité de la couverture. Dans ce cas, le contrat d'échange conclu avec la contrepartie expirera de façon anticipée à l'échéance de l'option de vente. Alors, le FCP ne pourra plus bénéficier du potentiel de performance de la stratégie exposée aux marchés des actions internationales ("Monétarisation"). De la même façon, au cas où la valeur de l'option de vente entraînerait une exposition à des actifs ISR inférieure à 75% de la valeur du portefeuille, une Monétarisation sera opérée. Le FCP sera liquidé ou fusionné dans un autre fonds dans un délai de 90 jours à compter de la Monétarisation.

Dans certaines conditions de marché, la performance du FCP pourrait également être décorrélée de celle des marchés actions. En effet, le mécanisme de contrôle de la volatilité du fonds implique une exposition variable aux marchés actions. Ainsi, en cas de volatilité des marchés actions, le fonds réduira son exposition actions et augmentera corrélativement son exposition aux marchés de taux obligataires (indices d'obligations souveraines) et OPC monétaires ISR. Cette décorrélation temporaire peut également intervenir en cas de baisse des marchés actions.

Le gérant a recours à des swaps à titre d'exposition.

L'Indice de Stratégie est construit en plusieurs étapes :

-Application de Filtres ESG : - Exclusion des entreprises impliquées de manière significative dans des activités controversées (nucléaire, l'alcool, le tabac, les jeux d'argent, le charbon, les armes, le pétrole et le gaz non conventionnels ou en violation du Pacte mondial des Nations Unies) ; - Exclusion des entreprises selon une approche « Best-in class » par la notation des trois critères extra-financiers. -Exclusion des entreprises avec des émissions carbone (scope 1 et 2) annuelles supérieures à 10M de tonnes de CO2 équivalent, le scope 3 n'est pas pris en compte, -> Application d'un Filtre Financier : une notation financière est attribuée à chaque entreprise répartie en sous-univers par secteur et région. Seule la première moitié des entreprises au sein de chaque sous-univers est conservée, -> Optimisation du portefeuille : les titres qui ont passé les Filtres ESG et le Filtre Financier sont utilisés pour construire les portefeuilles possibles pour l'Indice de Stratégie. Parmi les portefeuilles possibles, ceux qui ne respectent pas les contraintes de diversification sectorielle sont éliminés. Le portefeuille sélectionné est celui qui permet de maximiser le score de transition énergétique de l'Indice de Stratégie par rapport à l'Univers d'Investissement Initial. Chaque entreprise est évaluée sur des critères spécifiques identifiés comme représentant des risques ou des opportunités en matière de transition énergétique pour son secteur d'activité. L'absence de standards de place en matière d'analyse extra-financière, l'hétérogénéité des données ESG publiées par les entreprises et la non prise en compte du scope 3 constituent les principales limites de l'analyse extra-financière utilisée pour ce FCP. Des informations complémentaires sont disponibles dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs, Le FCP est destiné aux détenteurs de comptes de titres ordinaires et peut également servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation des sommes distribuables.

Durée de placement recommandée : 3 ans

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, les jours ouvrés communs à tous les marchés auxquels le FCP est exposé à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés légaux en France. Les dates de valeur liquidative répondant à cette condition sont tenues à disposition sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com dans la présentation du FCP à l'onglet « Documents à télécharger ». Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée d'un (1) mois . Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de liquidité : difficulté ou impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie. - Risque de contrepartie : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties. - Risque liés aux instruments dérivés : L'utilisation des instruments financiers dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés. Protection : Une protection partielle du capital à hauteur de 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création du fonds (hors (i) des commissions de souscription et/ou de rachat et (ii) des éventuels impacts liés à la fiscalité). Vous avez droit à la restitution d'au moins 85 % de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement 10 000 euros			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 329 €	8 328 €
	Rendement annuel moyen	-16,71%	-5,92%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 764 €	8 328 €
	Rendement annuel moyen	-12,36%	-5,92%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 742 €	9 319 €
	Rendement annuel moyen	-2,58%	-2,32%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 260 €	12 392 €
	Rendement annuel moyen	22,60%	7,41%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2018 et de 01/2021.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2021 et de 01/2024.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2015 et de 01/2018.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Il existe une protection de 85% de la plus haute valeur liquidative du fonds depuis sa création, cette protection est assurée par BNP PARIBAS.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Coûts totaux	295 €	494 €
Incidence des coûts annuels**	2,95%	1,62% chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,70% avant déduction des coûts et de -2,32% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	83 €
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#)

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les cinq dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit. Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377